



Etang de l'Ayrolle (Identifiant national : 910030168)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 11291011)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030168, Etang de l'Ayrolle.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030168.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 658033°-1787727°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 25/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 25/03/2008

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aude
- Commune : Port-la-Nouvelle (INSEE : 11266)
- Commune : Gruissan (INSEE : 11170)

1.2 Superficie

1320,84 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'étang de l'Ayrolle se situe sur le littoral audois, au sud-ouest de l'agglomération de Gruissan. Il constitue une pièce importante du complexe lagunaire des étangs du Narbonnais en occupant une superficie d'environ 1 300 hectares. Cette lagune méditerranéenne a une forme globalement circulaire pour un diamètre compris entre 3 et 4 kilomètres.

Elle correspond à une dépression datant du Quaternaire, en partie entourée de divers milieux naturels. Ce sont : au nord, l'étang de Campagnol (auquel l'Ayrolle est connecté via un étroit chenal) et l'île St-Martin, à l'est, les salins de Reprise et le lido de Gruissan-Plage, au sud, les salins et l'île de Sainte-Lucie et à l'ouest, l'étang de Bages-Sigean. Plusieurs axes de communication (voie ferrée et canal de la Robine) longent l'étang à l'ouest.

Son bassin versant est à vocation plutôt agricole avec une prédominance viticole.

La lagune est exploitée pour la chasse au gibier d'eau, la pêche professionnelle (Anguilles, Muges, Loups, Daurades) et le ramassage des gisements naturels de coquillages (palourdes et moules). Les activités nautiques de loisir sont interdites. Espace très touristique, l'environnement immédiat de la lagune est très fréquenté, surtout en été : baignade, randonnée, VTT, équitation, sports motorisés...

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'Espace Littoral
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Zone humide protégée par la convention de Ramsar
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF englobe l'ensemble de l'étang de l'Ayrolle. Les limites correspondent à celles de l'envahissement par les eaux. Les berges en bordure de l'étang sont exclues du périmètre.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Le patrimoine du complexe lagunaire de Bages-Sigean est reconnu à travers divers classements qui portent notamment sur sa conservation et sa mise en valeur.

De nombreuses études et actions sont réalisées sur ce milieu lagunaire afin de le réhabiliter et de le valoriser : Contrat d'Etang et Document d'Objectif Natura 2000 (DOCOB) des étangs narbonnais, mis en oeuvre par le Parc Naturel Régional, Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Basse Vallée de l'Aude, porté par le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), englobant ainsi la totalité du bassin versant des étangs du Narbonnais.

En outre, il existe aussi un plan de gestion pour l'amélioration de la qualité des eaux de la lagune de Campagnol, en lien direct avec l'Ayrolle, porté par le SMDA.

La lagune se situe dans un très bon état de conservation vis-à-vis de l'eutrophisation et elle fait partie des étangs les moins pollués et eutrophisés des lagunes languedociennes. Les herbiers à Zostères sont d'ailleurs bien conservés, les conditions de salinité et d'oxygène dissous sont stables, ainsi que les faibles concentrations en nutriments dans tous les compartiments.

Cet étang bénéficie à la fois d'apports en eaux douces épurées par leur passage dans l'étang de Campagnol et d'une large ouverture à la mer.

En revanche, des algues vertes opportunistes (Ulves, Cladophores) peuvent s'accumuler dans la partie nord de l'étang. A terme, une dégradation de la qualité de l'eau dans l'étang de Campagnol pourrait atteindre celui de l'Ayrolle.

Malgré une large ouverture à la mer, permettant un bon renouvellement des eaux, l'étang de l'Ayrolle connaît depuis quelques années :

- la dégradation de l'herbier de Zostères ;
- la contamination récurrente d'origine fécale des palourdes.

Une meilleure connaissance des apports en contaminants et du fonctionnement de l'hydrosystème de la lagune de l'Ayrolle est nécessaire pour expliquer et diminuer les causes de ces dégradations.

Maintenir la bonne qualité de l'eau de la lagune de l'Ayrolle à travers les différents outils de gestion de l'eau et du patrimoine naturel sera l'objectif primordial. Il faudra notamment :

- maintenir le fonctionnement hydraulique de l'étang de l'Ayrolle par le maintien du fonctionnement naturel du grau de la Vieille Nouvelle en particulier ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang de Campagnol ;
- limiter l'artificialisation des abords lagunaires ;
- limiter l'urbanisation et l'industrialisation du bassin versant.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 		- Phanérogames	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	15.63 <i>Fourrés à Limoniastrum</i>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	199335	<i>Phoenicopterus roseus Pallas, 1811</i>	<i>Flamant rose</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CLEMENT DOMINIQUE, Aude Nature				2007
Phanérogames	130673	<i>Zostera marina L., 1753</i>	<i>Zostère maritime, Varech des bords de mer, Varech marin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Frédéric ANDRIEU, M. Olivier ARGAGNON, Mlle Clémentine PLASSART, CBNMP				2007
	130680	<i>Zostera noltii Hornem., 1832</i>	<i>Varech de Nolti, Zostère naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Frédéric ANDRIEU, M. Olivier ARGAGNON, Mlle Clémentine PLASSART, CBNMP				2007

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	199335	<i>Phoenicopterus roseus Pallas, 1811</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CLEMENT DOMINIQUE, Aude Nature		
	LPO Aude		
	M. Frédéric ANDRIEU, M. Olivier ARGAGNON, Mlle Clémentine PLASSART, CBNMP		